

Bénéjacq, le 20 Février 2015

<b>COMPTE RENDU SOMMAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 10 Février 2015</b>
--

Le Comité Syndical s'est réuni le Mardi 10 Février à 18 h 15 au siège de la Communauté de Communes du Pays de Nay, sous la présidence de M. Alain CAPERET, Président du Syndicat.

Le quorum est atteint.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président a donné lecture du procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2014, celui-ci a été adopté à l'unanimité.

### **1. Délibérations Affaires Générales**

#### **1.1 Actualisation du Régime d'astreintes**

Le Président indique qu'il est nécessaire d'actualiser le régime d'astreintes, indispensable au bon fonctionnement des différents ouvrages du syndicat notamment du service d'assainissement, et du patrimoine de la CCPN pour lesquels le SEAPaN a mis à disposition du personnel, et, pour lequel la CCPN a mis à disposition du personnel

Les crédits correspondants seront inscrits au Budget 2015. Le Comité technique paritaire a rendu, le 18/11/2014, un avis favorable sur ce projet de régime d'astreintes.

Ainsi, le Comité syndical a décidé d'actualiser le régime d'astreintes et a autorisé le Président à prendre et à signer tout acte y afférent.

### **2. Délibérations Assainissement**

#### **2.1 Convention avec la CDAPP et l'UPPA pour la réalisation d'une étude sur la valorisation de la mesure en continu des eaux usées et estimation de leur contribution au milieu récepteur**

Un projet d'étude sur la valorisation de la mesure en continu des eaux usées du réseau d'assainissement collectif du SEAPAN est proposé. Cette étude a pour objectif de maîtriser le fonctionnement du réseau d'assainissement du SEAPAN et de préciser ses apports en éléments polluants dans le milieu récepteur (Gave de Pau et Lagoin) via les rejets des déversoirs d'orage (DO) et des stations d'épuration. Pour réaliser cette étude, des mesures ponctuelles (durant 24 heures) seront réalisés sur les trois principaux déversoirs d'orages du SEAPAN (côté Nay, côté Baudreix et côté Bénéjacq) afin de caler les courbes de turbidité et de conductivité en fonction des polluants spécifiques. Enfin, des sondes de mesure en continu seront ensuite installées. Le coût de cette étude pour le SEAPAN est de 24 365 € HT pour 2 ans.

Ainsi, le Comité Syndical a autorisé le Président à signer la convention avec l'UPPA et la CDAPP pour lancer cette étude.

### **3. Délibérations Eau Potable**

#### **3.1 Convention d'exploitation du réservoir mutualisé de Sarramayou entre le SMNEP et le SEAPAN**

Le Comité syndical a autorisé le Président à signer la convention d'exploitation du réservoir de Sarramayou avec le SMNEP

### **4. Assainissement et Alimentation Eau Potable**

#### **4.1 Orientations Budgétaires 2015**

Le DOB a pour objet de permettre aux élus de définir les grandes orientations et les données essentielles du budget. Il se différencie donc, à ce niveau, de l'examen du budget proprement dit, qui intervient au cours d'une séance ultérieure et distincte.

Les orientations budgétaires ont été adressées avec le dossier de séance :

##### **1. Bilan de services et projections**

Ce rapport comprend principalement 4 parties : méthode, résultats en masse, bilan du service assainissement et eau potable et les perspectives.

##### **2. Orientations budgétaires 2015**

Ce rapport comprend les actions prévues en 2015, les effectifs nécessaires au bon fonctionnement et les indicateurs financiers. Les orientations budgétaires des deux budgets (général-assainissement collectif (502) et eau potable (503) ont été présentés.

Il est rappelé que, comme les années précédentes, le compte administratif sera voté avant le Budget primitif dans la prochaine séance. Le Comité syndical a pris acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2015.

Le Président,  
Alain CAPERET.

